



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulteurs

Question écrite n° 99383

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les attentes du Syndicat national des cadres de la coopération (SNCOA) CFE-CGC face à la crise vinicole. Dans la région Languedoc-Roussillon, une crise sociale sans précédent s'ajoute à la crise de marché, qui, cette fois, implique toutes les productions viticoles françaises. Selon cette organisation, la plus importante association de directeurs de coopératives de Languedoc-Roussillon, les conséquences sur l'emploi de la crise actuelle ne sont pas suffisamment présentes dans le débat actuel. Pourtant, avec les restructurations envisagées et les arrachages souhaités par les vigneron, l'emploi est gravement menacé. Il est en effet urgent de chiffrer le coût social de la crise dans les coopératives et d'identifier les moyens qui seront mobilisés pour y faire face. Forts de son domaine d'expertise en la matière, le SNCOA CFE-CGC souhaite être associé aux travaux de gestion de la crise et à la recherche des solutions pour l'économie viticole. En conséquence, il lui demande de lui préciser ses intentions quant à cette requête.

Texte de la réponse

La situation de la viticulture apparaît en effet particulièrement difficile à l'heure actuelle, cette situation se répercute sur tous les maillons de la filière. Le Gouvernement mesure parfaitement l'ampleur des difficultés et les représentants de la filière viticole ont été reçus à plusieurs reprises depuis le début de l'année 2006 au ministère de l'agriculture et de la pêche. Pour cette campagne, le Premier ministre a annoncé, au congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le 23 mars dernier une enveloppe d'aides supplémentaires de 50 millions d'euros et 40 millions d'euros de prêts de consolidation pour la filière. Ces mesures sont désormais en place et devraient être de nature à maintenir l'activité. Les demandes de plus en plus nombreuses de prime à l'arrachage définitif des vignes dans certaines régions sont préoccupantes et le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) d'engager une mission sur plusieurs points, notamment la situation de la coopération et les moyens nécessaires à sa restructuration ; les mesures de reconversion ou d'accompagnement vers une cessation d'activité des viticulteurs les plus en difficulté ; les conséquences des arrachages définitifs réalisés et projetés en terme économique et d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les organisations professionnelles concernées seront consultées par cette mission et pourront ainsi faire valoir leurs besoins et les solutions qu'elles préconisent. Cet ensemble de mesures traduit la volonté du Gouvernement d'aider les viticulteurs et la filière viticole à surmonter leurs difficultés.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99383

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7167

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9018